

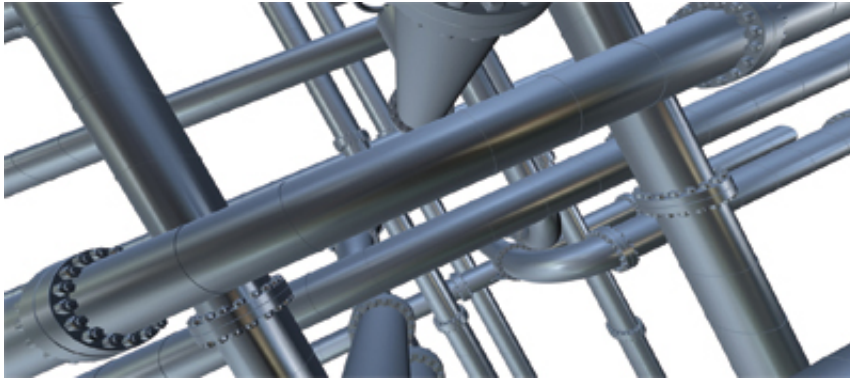
## Diagnosics immobiliers

Post#233; par:

Publiée le : 18/03/2009 15:00:00

**Mesurer le plomb dans l'eau afin de:** Satisfaire aux nouvelles valeurs limites indiquées par le décret du 20 décembre 2001 relatif à la qualité des eaux de consommation humaine  
Protéger la santé des utilisateurs dans le cadre des responsabilités qui incombent au propriétaire et/ou au chef d'établissement.

Déterminer les raisons de fortes teneurs en plomb par la mesure des paramètres caractérisant la dissolution du plomb dans l'eau en vue d'apporter les actions correctives appropriées.



Les mesures peuvent être mises en oeuvre dans des immeubles d'habitation, de bureaux, dans les industries, dans les établissements recevant du public, les établissements de soin, les établissements scolaires, les maisons de repos, les collectivités...

### Principe :

Procéder à un repérage des canalisations en plomb sur les réseaux d'eau froide.

Effectuer un contrôle de l'eau froide au plus proche du compteur afin de déterminer la teneur en plomb à l'arrivée du réseau privé.

Selon la configuration des locaux, les utilisateurs et la prestation choisie, des mesures sont également faites sur l'eau froide, en terminal :

- \* chaque colonne montante,
- \* chaque cage d'escalier,
- \* chaque bâtiment,
- \* des points particuliers choisis par le client.

### Méthode :

Le repérage des canalisations en plomb est effectué sur les canalisations accessibles et visibles en parties communes.

Les échantillons d'eau sont réalisés dans un flacon en plastique

En situation normale d'utilisation (au premier jet) pour les points utilisés abondamment dans la journée du prélèvement,

Après un écoulement, pour les points utilisés de façon non courante.

Les échantillons sont conditionnés et conservés en glacière réfrigérée, puis au réfrigérateur jusqu'à analyse par un laboratoire pour mesure de la teneur en plomb.

Le Titre Alcalimétrique Complet (TAC) et le pH (acidité), paramètres ayant une incidence sur le potentiel de dissolution du **plomb dans l'eau** sont également analysés sur chaque échantillon.

**Rapport :** Il comprend un schéma simple de repérage des canalisations en plomb, les résultats des analyses Plomb, pH et TAC.

Il indique le potentiel de dissolution du plomb dans l'eau à partir de l'interprétation des TAC et pH et précise si les teneurs en plomb observées sont conformes aux valeurs limites réglementaires.

Il préconise des actions préventives et/ou correctives en cas de dépassement afin de satisfaire aux obligations réglementaires.